

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 juin 2024

Date d'affichage 20 juin 2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20240626-DEL2024-06-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT SIX JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Marie Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel Vigneron,	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** Le Conseil municipal s'est prononcé le 21 mai 2024 sur l'indemnisation par GROUPAMA assureur de la collectivité pour le dommage aux biens dont elle a été victime le 26 mai 2023.

**Considérant** qu'au vu du choix de la commune se portant sur une indemnisation en valeur à neuf, un projet de reconstruction va donc être initié pour lequel aucun crédit n'a été prévu lors du budget primitif.

**Considérant** qu'une décision modificative du budget est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'autoriser les engagements sur ce projet de reconstruction sur l'année 2024.

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024		Montant DM	Budget total 2024
D 023	023	Virement à la section d'investissement	1 000 000 €	+	480 000 €	1 480 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>						<b>480 000 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024		Montant DM	Budget total 2024
R 75	75888	Autres produits de gestion divers	69 280 €	+	480 000 €	549 280 €
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>480 000 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>						
Prog	Article	Intitulé	BP 2024		Montant DM	Budget total 2024
D 00333	2313	Ateliers municipaux	0 €	+	480 000 €	480 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>						<b>480 000 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024		Montant DM	Budget total 2024
R 021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000 €	+	480 000 €	1 480 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>480 000 €</b>

**Considérant** qu'au regard de cette décision modificative n°1, le budget Ville 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>BP 2024</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP 2024 actualisé</b>
Section de fonctionnement	13 857 000 €	480 000 €	14 337 000 €
Section d'investissement	12 352 500 €	480 000 €	12 832 500 €

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n°1 du budget Ville 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU